

FAQ SUR L'INTÉGRATION DE AMARE CANADA SUR LE TERRAIN (OTG)

Questions générales

Q: Quand est-ce que le marché de Amare Canada sera officiellement lancé ?

A: Le marché de Amare Canada sera officiellement lancé le 11 juillet 2024.

Q: Qu'est-ce qui changera lorsque le marché de Amare Canada sera officiellement lancé ?

A: Lorsque le marché de Amare Canada sera officiellement lancé, vous pourrez utiliser un nouveau site Web canadien (disponible en anglais et en français), vous pourrez acheter des produits en dollar CAD et vous pourrez partager les étiquettes des produits et les revendications approuvées par Santé Canada à partir du site Web de Amare Canada (OTG) seulement.

Q: Quels produits puis-je acheter en dollar CAD ?

A: À compter du 11 juillet 2024, tous les partenaires d'affaires et clients de Amare au Canada auront accès à l'achat des produits de Amare approuvés par Santé Canada en dollar CAD. Attention, plusieurs produits auxquels vous êtes habitués resteront pour le moment disponibles dans le catalogue américain.

Q: Le site Web de Amare Canada (OTG) sera-t-il différent de celui du catalogue américain ?

A: Oui. Il y aura de légères différences dans le menu déroulant et avec les catégories dans lesquelles les produits sont affichés.

Q: Dois-je supprimer les publications sur les réseaux sociaux qui font référence à des produits américains ?

A: Oui, nous recommandons de supprimer les publications qui font référence à des produits américains pour garantir la conformité au Canada.

Questions sur les produits

Q: Quels produits seront enregistrés auprès de Santé Canada ?

A: Tous les produits disponibles à l'achat sur le site Web de Amare Canada OTG ont été enregistrés auprès de Santé Canada. Consultez la page du produit désiré pour trouver son numéro de produit naturel individuel (NPN).

Certains produits qui ne sont pas encore enregistrés auprès de Santé Canada seront disponibles à l'achat via le catalogue américain. Une fois les enregistrements approuvés, ces produits seront alors disponibles au Canada.

Q: Quel est l'avantage pour les partenaires d'affaires d'avoir un produit enregistré auprès de Santé Canada ?

A: L'avantage pour les partenaires d'affaires d'avoir un produit enregistré auprès de Santé Canada est que vous pourrez désormais partager l'emballage et les étiquettes du produit, et partager les bienfaits, les revendications et les conseils d'utilisation qui ont été approuvés pour le produit.

Q: Quels produits puis-je acheter sur le site canadien ?

A: Pour obtenir plus d'informations sur les produits que vous pouvez acheter sur le site Web canadien, veuillez visiter le Guide 1 dans le groupe Facebook de Amare Global Canada.

Questions à propos des commandes**Q: Est-ce que je devrai payer des taxes sur mes abonnements de Amare ?**

A: Oui. Lors de votre paiement, vous verrez désormais les taxes applicables de votre province sur le site Web de Amare (OTG).

Q: En tant que partenaire d'affaires, est-ce que j'ai la possibilité d'utiliser et d'envoyer le code promo de Amare de 10 \$ de rabais à de nouveaux clients potentiels ?

A: Oui. Vous pourrez utiliser et envoyer le coupon de Amare de 10 \$ sur les sites Web du catalogue de Amare Canada (OTG) et du catalogue américain, et cela se reflétera avec un rabais de 10 \$ dans la devise respective du site utilisé. Par exemple, 10 \$ CAD pour le site Web canadien OTG et 10 \$ USD pour le site Web du catalogue américain.

Q: Certains produits de ma commande du programme S'abonner et économiser sont disponibles en OTG et d'autres sont disponibles en NFR. Est-ce que je dois créer une nouvelle commande du programme S'abonner et économiser ?

A: Si votre commande du programme S'abonner et économiser contient des produits américains, la totalité de la commande sera expédiée via la méthode d'expédition du catalogue américain. Toutes les commandes du programme S'abonner et économiser se trouveront dans le catalogue américain. Vous pouvez désormais gérer votre abonnement et choisir d'annuler votre commande du catalogue américain et la déplacer vers Amare Canada OTG ou vous pouvez conserver à la fois un abonnement dans le catalogue américain et un abonnement dans le site de Amare Canada OTG.

Si vous avez une commande du programme S'abonner et économiser dans le catalogue américain et une commande du programme S'abonner et économiser dans le site Web canadien, les frais d'expédition vous seront facturés pour les deux commandes.

Q: Comment est-ce que je peux créer une commande du programme S'abonner et économiser ?

A: Il existe deux manières de créer une commande avec le programme S'abonner et économiser :

1. Assurez-vous que l'option « Le programme S'abonner et économiser » est sélectionnée avant d'ajouter des produits à votre panier via l'onglet Boutique. Lorsque vous passez votre commande avec des articles « du programme S'abonner et économiser », elle sera enregistrée sur le site sur lequel vous l'avez créée (site OTG ou catalogue américain) et sera expédiée automatiquement jusqu'à ce que vous annuliez ou modifiez votre commande.
 - Connectez-vous au site et ouvrez le menu déroulant qui est situé sous votre nom.
 - Sélectionnez « Gérer l11mon programme S'abonner et économiser ».
 - Cliquez sur « Créer un nouvel abonnement du programme S'abonner et économiser ».
2. Créez votre commande du programme S'abonner et économiser en cliquant sur « Ajouter » à côté de chaque produit que vous souhaitez inclure dans votre achat mensuel.
 - Veuillez vous assurer de créer votre commande du programme S'abonner et économiser en fonction de vos préférences et de votre sélection de produits.

Vous pouvez également cliquer sur « Créer » dans la section « Regrouper et économiser ». Cliquez sur « Continuer » pour consulter les détails de votre commande, puis sur « Terminer » pour compléter votre commande.

Q: Comment puis-je créer un panier dans le catalogue américain et dans le site de Amare Canada OTG ?

A: Connectez-vous à votre site Web OTG et créez un panier. Utilisez votre menu déroulant pour sélectionner le pays d'inscription. Procédez ensuite à la création de votre panier.

Q: Quelle est la politique de remboursement du marché canadien ?

A: La politique de remboursement du marché canadien est la même que celle du marché américain. Les clients peuvent recevoir un remboursement complet dans les 90 jours suivant la commande d'un produit, moins les frais d'expédition et de manutention. Un partenaire d'affaires peut recevoir un remboursement complet dans les 30 jours suivant l'achat d'un produit, moins les frais d'expédition et de manutention. Veuillez consulter la politique de retour complète que vous trouverez dans votre back-office pour obtenir plus de détails.

Q: Est-ce que la livraison est toujours gratuite ?

A: À l'avenir sur le marché canadien, nous nous alignerons avec les modalités des États-Unis dans la mesure du possible. Sur le site Web de Amare Canada OTG, il y a une promotion à niveaux multiples avec laquelle vous obtenez la livraison gratuite lorsque vous achetez pour plus de 200 \$ CAD. Sur le site Web du catalogue américain, la même promotion à niveaux multiples est disponible.

Q: Quelle est la politique d'expédition ?

A: Les commandes ne peuvent pas être modifiées une fois qu'elles ont été traitées. Vous recevrez un courriel de confirmation d'expédition et un SMS dans les deux jours ouvrables suivant le traitement d'une commande.

Q: Existe-t-il un programme de référence de clients dans le marché canadien ?

A: Oui. Les clients peuvent référer d'autres clients à Amare. Les clients référents sont récompensés par un crédit de produit pour un seul produit (valeur allant jusqu'à 97,20 \$ CAD*) pour chaque client référé qui passe une commande. Cette promotion peut être gagnée jusqu'à 3 fois par mois.

**Basé sur un taux PEG de 1,35.*

Q: Comment puis-je faire passer un client que j'ai inscrit avant le lancement OTG à un compte de partenaire d'affaires canadien ?

A: Connectez-vous au site Web de Amare Canada OTG et cliquez sur « Partager ». Cliquez ensuite sur « Passer à un compte de partenaire d'affaires ». Vous ne pouvez pas passer à un partenaire d'affaires via le catalogue américain.

Q: Y aura-t-il des frais pour passer à un compte de partenaire d'affaires ?

A: Non. Pendant une durée limitée, il n'y aura pas de frais pour passer à un compte de partenaire d'affaires.

Q: Lorsque je m'inscris en tant que partenaire d'affaires, je reçois des outils commerciaux gratuits pendant un an. Que se passe-t-il après la première année ?

A: À la date de votre premier anniversaire d'inscription, vous aurez la possibilité d'effectuer un paiement de 94,43 \$ CAD pour accéder à des outils professionnels par la suite.

Questions par rapport au Back Office et aux commissions**Q: Puis-je quand même inscrire des gens dans d'autres marchés ?**

A: Oui. Vous pouvez toujours inscrire des partenaires d'affaires ou des clients dans des marchés à l'extérieur du Canada.

Q: Puis-je continuer à utiliser Amare Builder ?

A: Oui. Vous pouvez continuer à utiliser Amare Builder. Le 11 juillet, nous lancerons le marché canadien sur l'application, et il y aura un contenu adapté au marché canadien.

Q: Quel jour vais-je recevoir des commissions mensuelles ?

A: Vous continuerez à percevoir des commissions entre le 10 et le 15 de chaque mois.

Q: Quelles commissions seront payées chaque semaine et quel jour seront-elles payées ?

A: Vous continuerez à recevoir des bonus de première vente chaque semaine le vendredi. Tous les autres bonus seront payés mensuellement.

Q: Vais-je quand même recevoir un formulaire fiscal T4A ?

A: Oui. Vous recevrez un formulaire fiscal T4A en tant que partenaire d'affaires de Amare pour vous aider à déclarer vos revenus à Revenu Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.

Questions par rapport au plan de compensation

Q: Où puis-je obtenir une copie du plan de compensation de Amare Canada ?

A: Vous pouvez trouver le plan de compensation du Canada dans votre back-office.

Q: Comment puis-je configurer le dépôt direct dans mon back-office ?

A: Nous vous recommandons de configurer vos paiements par dépôt direct après votre exécution des commissions du 15 juillet pour vous assurer qu'il n'y a pas de retard dans la réception de vos commissions. Suivez ces étapes pour configurer vos paiements par dépôt direct :

- Connectez-vous à votre back-office en utilisant vos informations d'identification de Amare Canada.
- Passez la souris sur le menu déroulant de votre nom.
- Cliquez sur « Mon compte ».
- Cliquez sur « Dépôt direct » sur le côté gauche de votre écran.
- Cliquez sur « Créer ».
- Page de dépôt direct : Vous serez redirigé vers une page intitulée « Dépôt direct ».
- Vous aurez deux choix : « Dépôt direct » ou « Carte de paiement ».
- Cliquez sur « Dépôt direct » et complétez l'autorisation.
- Entrez les coordonnées bancaires : entrez le nom de votre banque, le nom de votre compte, le numéro de votre compte, le numéro de transit et le type de compte.
- Cliquez sur « Enregistrer les modifications » pour terminer la configuration.
- Pour visionner la vidéo sur la façon de configurer votre dépôt direct, veuillez visiter le Guide 1 dans notre groupe Facebook de Amare Canada.

Q: Qu'est-ce que l'option « Carte de paiement » signifie sur la page de dépôt direct ?

A: L'option « Carte de paiement » fait référence à notre système actuel, PayQuicker. Si vous préférez continuer à utiliser PayQuicker, veuillez ne pas modifier vos paramètres de dépôt direct.